

Reconnaissance état catastrophe naturelle suite canicule



Plusieurs Lauzervillois se sont manifestés en Mairie suite à des dégâts observés sur leur habitation, liés à la canicule/sécheresse de cet été (fissures...).

Nous cherchons donc à savoir si d'autres Lauzervillois ont constaté ces désordres, ce qui pourrait permettre à la Mairie de demander à ce que l'état de catastrophe naturelle soit reconnue par l'Etat sur notre commune.

Cette demande de reconnaissance ne pourra se faire que si nombre de Lauzervillois ont effectivement constaté des désordres et qu'ils le déclarent en Mairie (et à leur assurance), en étayant leur déclaration par une description précise des désordres constatés et par des photos.

Nous faisons donc appel à vos témoignages et attendons vos éléments (description + photos) sur le sujet si vous êtes effectivement concernés par cette problématique.

Pour information, l'état de catastrophe naturelle ne peut être reconnue que par l'Etat (sur la base des éléments apportées par la Commune) via une commission interministérielle.

Le délai d'instruction des demandes peut être long. Il est donc important de rassembler rapidement tous les dossiers.

Nous vous proposons donc de revenir vers la mairie si vous avez constaté des désordres liés à cette canicule estivale.